

ÉNERGIE La nouvelle association Plateforme solaire du Seeland démarre ses activités de promotion des énergies solaires. Elle a pour objectif d'aider les communes à amorcer le virage énergétique

Le Seeland doit faire rayonner le solaire

JULIEN GRAF

Les grands chantiers de demain se préparent déjà aujourd'hui. La nouvelle association Plateforme solaire du Seeland l'a bien compris: pour contribuer à la nouvelle Stratégie énergétique 2050 de la Confédération, qui prévoit entre autres la sortie du nucléaire et la réduction des émissions de CO₂, elle entend encourager la production d'énergie durable dans la région. En effet, lorsqu'il s'agira de mettre en œuvre ce tournant, les communes seront fortement sollicitées. L'association, convaincue du potentiel que représente l'énergie solaire, s'est donné pour objectif de soutenir les communes dans ce processus et ce de manière simple et proche de la pratique: «Nous voulons agir en tant qu'instance indépendante pour la politique énergétique et nous établir en tant que plateforme de médiation dans le domaine des installations solaires. Nous créons ainsi une plus-value pour les communes», a indiqué Maja Bühler Gäumann, la présidente de l'association, hier lors de la présentation de la plateforme à Bienne.

Un site et des manuels

Un moment qui n'a pas été choisi au hasard puisqu'il coïncidait avec le lancement du site internet de l'association. Disponible en deux langues, il offre des informations de première main aux communes ou aux particuliers intéressés par la



Nicole Witschi (à g.) et Maja Bühler Gäumann, respectivement directrice et présidente de l'association Plateforme solaire du Seeland, sont convaincues du potentiel de l'énergie solaire. PETER SAMUEL JAGGI

pose d'installations photovoltaïques ou de systèmes thermiques solaires dans le Seeland. Par le biais de l'association, les communes membres seront en mesure de retransmettre la matière à leurs citoyens. Des questions portant, par exemple, sur les autorisations de construire ou encore sur les incitations financières mises en places par l'Etat. «Nous voulons faire office de catalyseurs auprès des communes tout en favorisant la mise en réseau des acteurs impliqués, comme des entreprises d'approvisionnement en

énergie ou des installateurs solaires», a pour sa part fait savoir Nicole Witschi, ancienne cheffe de projet auprès d'Energie Service Bienne et directrice de l'association, employée à 50%. En plus de la mise en ligne d'un site, l'association dispose d'autres instruments de communication à l'intention des communes: un «Manuel de procédure» et un «Manuel de démarrage». Si le premier est destiné aux collectivités souhaitant réaliser leurs propres installations solaires, le second a été rédigé à l'attention

des habitants ou entreprises intéressés. Parmi les autres objectifs que l'association espère remplir figure notamment la mise en place d'un cadastre solaire pour tout le Seeland.

Capital de 390 000 fr.

Initié en 2012, ce projet est né de l'impulsion de l'association seeland.biel/bienne au travers de la Nouvelle politique régionale. Fondée à l'été 2013, l'association Plateforme solaire du Seeland est composée de quatre communes labellisées Cité de

l'énergie, à savoir Bienne, Brügg, Lyss et Nidau. Ces dernières ont mis à disposition un capital de lancement de 60 000 francs. Et le beco Economie bernoise a pour sa part injecté 300 000 francs, tout comme l'association seeland.biel/bienne qui a participé à hauteur de 30 000 francs. «Cet argent doit permettre au projet de se développer au cours des trois prochaines années. Ensuite, nous espérons être en mesure de voler de nos propres ailes», a détaillé Maja Bühler Gäumann.

Système payant

Pour parvenir à ses fins, l'association mise sur les cotisations des communes seelandaises qui seraient intéressées à l'intégrer. Seules celles situées dans l'arrondissement administratif de Bienne et du Seeland peuvent y adhérer. Cet été, 59 d'entre elles ont été conviées à une séance d'information et 33 ont répondu à l'appel. En plus des quatre collectivités responsables seules Diessbach et Müntschemier ont répondu favorablement à ce jour, au même titre que des fournisseurs d'énergie comme ESB ou Energie Seeland, entreprise basée à Lyss. «D'ici à la prochaine assemblée générale prévue au mois de mai, nous espérons au moins doubler le nombre d'adhérents», a conclu Nicole Witschi. ●

www.journaldujura.ch

D'autres articles concernant cette plateforme solaire, dans nos archives.

RUE DE BOUJEAN Un automobiliste heurte une piétonne

Lundi soir à la hauteur du numéro 60 de la rue de Boujean, une piétonne a été heurtée par un automobiliste. Blessée, la jeune femme a dû être emmenée en ambulance à l'hôpital. ● ASB-JUG

NOUVEAU MUSÉE «Bienne tes souvenirs» ce soir

L'Association des amis du Nouveau Musée Bienne (NMB) reçoit ce soir Béatrice Sermet, ancienne rectrice du Gymnase de la rue des Alpes et ancienne conseillère de ville. Elle proposera une promenade biennoise au travers de ses différentes implications que sont le bilinguisme, l'éducation ou la politique. L'Association des amis du NMB convie deux fois par année des personnalités biennoises pour partager leurs souvenirs avec le public. Le rendez-vous est donné à 18h dans le bâtiment Neuhaus du NMB au faubourg du Lac 52. La conférence sera suivie d'un apéritif. ● C-JUG

CAFÉ-BAR CECIL Le jazz régional à l'honneur

Le Café-bar Cecil à la place Guisan inaugure demain soir un nouveau cycle de concerts dédiés aux musiciens jazz régionaux. Le Biennois Thomas Sauter et ses trois acolytes s'y produiront dès 19h. Du swing au bop en passant par la soul et le funk: tous les styles seront passés en revue lors de cette série de concerts qui se dérouleront un jeudi sur deux. ● C-JUG

TRIBUNAL RÉGIONAL Un Sri-Lankais est jugé pour tentative de meurtre. Le verdict est attendu aujourd'hui

Il comparaît pour avoir poignardé une contrôleuse de bus

Le 2 avril 2013, un resquilleur agressait une contrôleuse dans un bus biennois et la blessait grièvement avec un couteau de cuisine. Accusé de tentative d'homicide avec préméditation, l'individu comparaît depuis lundi devant le Tribunal régional du Jura bernois-See-land. Il s'agit d'un ressortissant du Sri Lanka de 30 ans.

Récidiviste de la resquille, T* circulait sans titre de transport dans un bus en direction de Boujean. Interpellé par la contrôleuse W*, il sort ses papiers d'identité en silence et, durant tout le contrôle, ne prononcera pas un mot. «C'est plutôt inhabituel, car la plupart des resquilleurs se mettent en colère lorsqu'ils se font attraper», déclare la contrôleuse. Elle estime aujourd'hui que le prévenu «était un peu trop calme» et qu'elle aurait dû se méfier. A l'arrêt Taubenloch, alors qu'elle s'apprêtait à descendre du bus, l'accusé lui assène un violent coup de poing au visage qui la fait tomber à la renverse. La contrôleuse a eu le temps de voir son agresseur sortir un couteau de sa poche et lui en asséner un coup. «Si je n'avais pas été en train de basculer en arrière, le coup m'au-



Le 2 avril 2013, un trentenaire originaire du Sri Lanka avait attaqué au couteau une contrôleuse des transports publics. Il comparaît depuis lundi à la rue de l'Hôpital. ARCHIVES

rait atteinte à la gorge ou à la poitrine», poursuit-elle.

Bras transpercé

A terre, elle constate que son bras saigne abondamment. Ses collègues lui appliquent immédiatement un garrot. Pendant ce temps, le Tamoul se laisse immobiliser sans résistance. Selon l'acte d'accusation, le coup de couteau a transpercé intégralement le bras et n'a passé qu'à 2 cm de l'artère brachiale. Sans l'intervention rapide des témoins, puis une opération en ur-

gence à l'hôpital de l'île à Berne, la blessure aurait provoqué une hémorragie fatale. Après neuf mois d'incapacité de travail, l'employée des TPB a repris son activité en février de cette année, d'abord au service administratif, puis au volant d'un bus, mais plus en tant que contrôleuse.

Tous les témoins parlent d'une attaque subite et inattendue. L'accusé s'étant d'abord comporté très calmement, personne ne s'attendait à un tel geste. L'agresseur n'a jamais nié les faits. Il

prétend «avoir agi inconsciemment». Il a porté son attaque «sans réaliser ce qu'il faisait». Quant au couteau de cuisine, dont la lame mesure 8,5 cm de long, le Tamoul explique qu'il en a eu besoin pour enlever une vis à la serrure de la porte de sa maison. Puis il l'aurait mis «par mégarde» dans sa poche. L'avocat commis d'office, Marc Wollmann, a immédiatement insisté sur les graves troubles psychiques dont souffre cet homme. Une expertise psychiatrique vient étayer ses dires. L'accusé

regrette son geste: «Cela me fait de la peine pour elle, je lui ai fait du mal sans réaliser.»

Dans sa plaidoirie, la procureure Andrea Minka a requis hier une peine d'internement de 5 ans pour tentative d'homicide avec préméditation, peine à commuer en mesure de thérapie stationnaire. L'expertise psychiatrique atteste en effet que l'accusé souffre de schizophrénie paranoïde. Sa capacité de discernement étant limitée, sa responsabilité pénale est elle-même moyennement, voire fortement réduite.

Le ministère public estime que la mesure stationnaire est effectivement la seule mesure capable de remédier à ces troubles. Il rejette d'ores et déjà toute mesure ambulatoire, insistant sur le fait que la préméditation est avérée: l'agresseur devait en effet savoir qu'une lame de 8,5 cm pouvait entraîner la mort. Si le Tribunal devait ne pas retenir la tentative d'homicide avec préméditation, la procureure exige au minimum le grief de lésions corporelles graves.

La défense récusé la préméditation

La défense estime également qu'une mesure de thérapie stationnaire est adéquate dans

cette affaire. Mais elle récusé la préméditation: les motifs de l'agression sont peu clairs et tributaires d'une confusion mentale. Incapable de discerner, T. ne pouvait pas prévoir les conséquences de son acte. Il n'a pas agi de sang-froid, son geste n'était pas réfléchi, «sa représentation de la réalité était altérée par des troubles délirants». Pour lui, la peine d'internement ne doit pas dépasser deux ans, à commuer en mesure de thérapie stationnaire. Les éléments impliquant des lésions corporelles graves n'étant pas réunis, son client ne doit répondre que de lésions corporelles simples.

Protéger la collectivité

Sans surprise, le défenseur de la victime a suivi le ministère public. Dans sa plaidoirie, il décrit l'accusé comme une «bombe à retardement», dont il faut protéger la collectivité. Dans ce sens, la mesure stationnaire est à saluer. Il requiert des prétentions civiles à hauteur de 45 000 francs, dont 20 000 à titre de dommages et intérêts. En sus, la victime réclame 25 000 francs à titre de réparation. Le verdict sera rendu aujourd'hui. ● LSG-MG

* Nom connu de la rédaction